



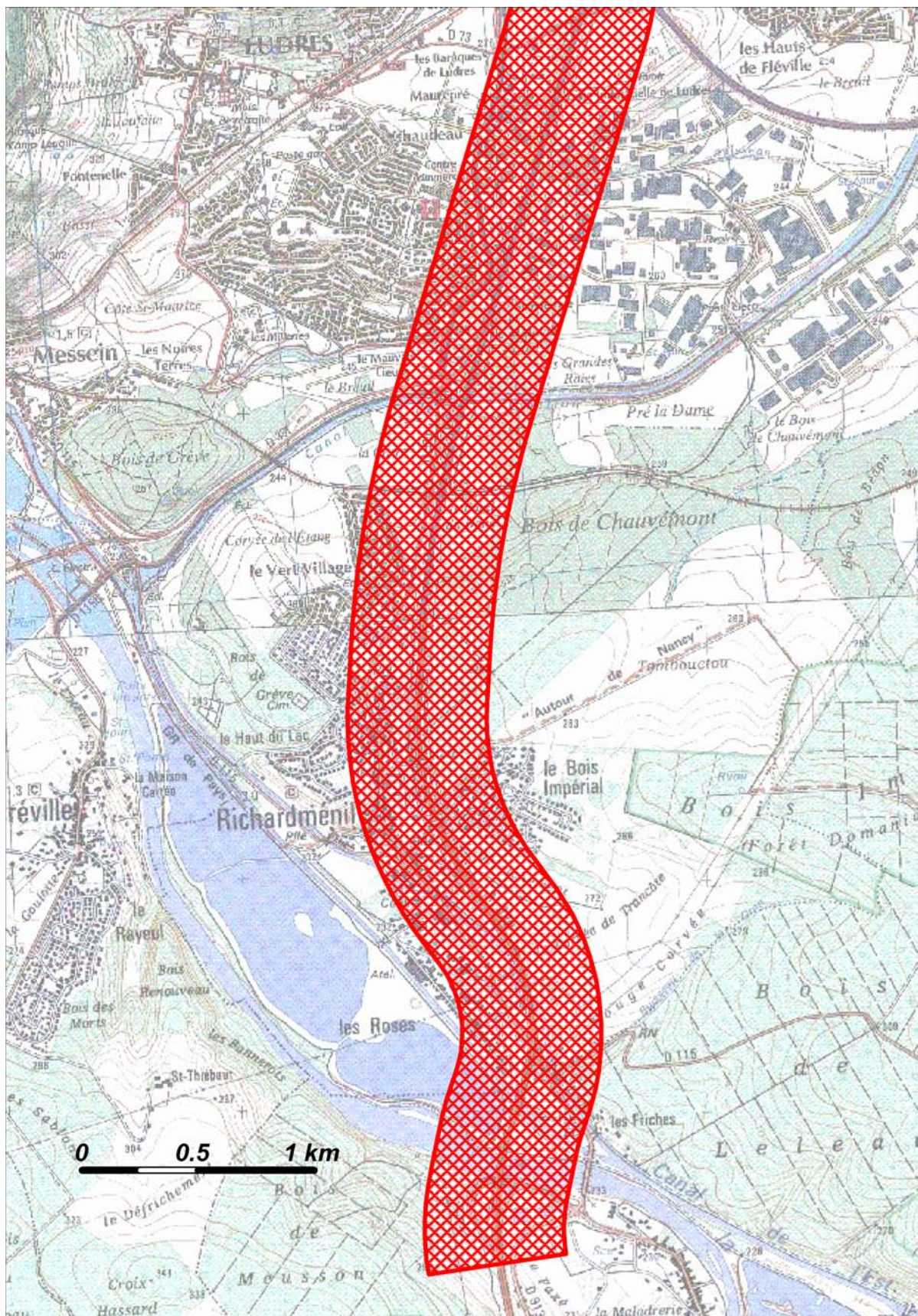
Plan de situation

- Classement sonore des voies**
- Catégorie 1 (300 m)
  - Catégorie 2 (250 m)
  - Catégorie 3 (100 m)
  - Catégorie 4 (30 m)
  - Catégorie 5 (10 m)

**A330 – Carte B – Classement sonore des voies – Secteur affecté par le bruit**  
 Catégories des voies (avec largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre du bord extérieur de l'infrastructure) en application des articles R571-32 et suivants du Code de l'Environnement  
 Plan annexé à l'arrêté préfectoral n°  
 du

1/2

Échelle 1 : 25 000



Plan de situation

- Classement sonore des voies**
- Catégorie 1 (300 m)
  - Catégorie 2 (250 m)
  - Catégorie 3 (100 m)
  - Catégorie 4 (30 m)
  - Catégorie 5 (10 m)

**A330 – Carte B – Classement sonore des voies – Secteur affecté par le bruit**  
 Catégories des voies (avec largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre du bord extérieur de l'infrastructure) en application des articles R571-32 et suivants du Code de l'Environnement  
 Plan annexé à l'arrêté préfectoral n°  
 du

2/2

Échelle 1 : 25 000